37ème Assemblée générale de l'Association genevoise des bibliothécaires et professionnels diplômés en information documentaire (AGBD) : mercredi 25 février 2009 Procès-verbal

1) Introduction du Président

Pierre Boillat souhaite la bienvenue à la 37ème Assemblée de l'Association genevoise des bibliothécaires et professionnels diplômés en information documentaire (AGBD), et remercie tous les membres et non-membres de leur présence. Pierre Boillat salue tout particulièrement la présence de Mme Yolande Estermann (directrice de la Haute école de gestion, Filière Information documentaire - HEG/ID - et membre du Comité de Bibliothèque Information Suisse - BIS), de Mme Jocelyne Hefti (membre du Comité du Groupe régional des bibliothécaires vaudois - GRBV), de Mme Marie-Claude Martin (membre du Comité de l'Association des assistants en information documentaire AAID et membre de l'AGBD), de Mme Danielle Mincio (membre du Conseil de direction de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions IFLA et membre d'honneur de l'AGBD), et de Mme Daisy McAdam (présidente des Swiss Librarians for International Relations SLIR et membre de l'AGBD).

Pierre Boillat présente les membres du comité de l'AGBD : Marie-Aude Python Curtet (secrétaire), Anita Matteazzi (archiviste), Dimitri Donzé (trésorier et webmestre), Daniel Jaccaz (vice-président et responsable pour l'AGBD du Prix romand en bibliothéconomie), Chantal Gallarotti (responsable des animations), et lui-même, président.

Pierre Boillat transmet les messages des personnes excusées à cette assemblée¹.

Pierre Boillat annonce tout d'abord que le point 5 de l'Ordre du jour prévoit des élections au Comité (1 à 3 places au Comité et 1 place en tant que vérificateur-trice des comptes).

Pierre Boillat rappelle également que l'AGBD signale dans le numéro 84 de Hors-texte (mars 2008) la possibilité pour les membres de l'AGBD de bénéficier d'une aide financière en cas de formation continue ou de congrès par exemple. Pierre Boillat ajoute qu'une demande de ce type est parvenue au Comité en 2008, demande à laquelle le Comité a répondu favorablement. Tout membre souhaitant bénéficier d'une telle aide peut donc en faire la demande au Comité, qui analysera celle-ci au cas par cas.

Pierre Boillat invite les membres à s'affilier à l'association nationale BIS. Pierre Boillat explique qu'une telle affiliation constitue une complémentarité forte avec les associations locales et permet de contribuer à des missions de plusieurs ordres et de fonctionner en réseau.

Pierre Boillat explique que le nouveau Règlement des Groupes d'intérêt de BIS engendre un certain nombre de devoirs de la part de l'AGBD. L'AGBD doit en effet :

- encourager ses membres à s'affilier à BIS ;

¹ Voir annexe 1 : Liste des personnes excusées

- envoyer le rapport annuel;
- mentionner sur son site Internet que l'AGBD constitue un groupe d'intérêt de BIS ;
- envoyer chaque année la liste de ses membres ;
- communiquer tout changement de présidence.

Ces éléments ont d'ores et déjà été mis en oeuvre par le Comité.

2) Approbation du Procès-verbal de la 36ème Assemblée générale de l'AGBD

Pierre Boillat explique que les procès-verbaux ne sont plus envoyés aux membres en version imprimée, par souci d'écologie. Les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de l'AGBD. Pierre Boillat ajoute qu'un procès-verbal peut tout de même être envoyé par courrier postal sur demande.

Le procès-verbal de la 36ème Assemblée générale de l'AGBD est adopté à l'unanimité.

3) Rapport d'activités 2008 et annonces pour 2009

Activités 2008

Pierre Boillat explique tout d'abord que le rapport d'activités 2008 n'a pas encore été diffusé et qu'il sera publié avec le prochain numéro de Hors-Texte.

Au 31 décembre 2008, Pierre Boillat annonce que l'AGBD regroupe 320 membres, constitués de 275 membres ordinaires, 39 membres retraités, 2 membres en formation et 4 membres d'honneur. Hors-texte est par ailleurs distribué à 79 abonnés. Pierre Boillat rappelle que les nouveaux statuts de l'AGBD prévoient d'ouvrir les portes aux apprentis et étudiants en information documentaire de Genève (membres en formation). Pierre Boillat explique que 2009 fera apparaître les premiers résultats de ce changement.

Pierre Boillat explique que le Comité s'est réuni à 9 reprises en 2008 pour assurer la gestion de l'association. Il a aussi organisé l'Assemblée générale 2008. Pierre Boillat explique que Mme Elisabeth Bernardi, Mme Isabelle Plan et M. Jean-Blaise Claivaz se sont retirés du Comité en 2008. Mme Chantal Gallarotti, Mme Python Curtet et M. Dimitri Donzé ont rejoint le Comité, composé donc aujourd'hui de six membres.

Le comité de rédaction de Hors-Texte, composé de Mme Elisabeth Bernardi, Mme Marie-Pierre Flotron, Mme Maria-Luisa Noetzlin, Mme Danièle Tosi et de M. Eric Monnier a fait paraître 4 numéros en 2008 (84 à 87). Pierre Boillat rappelle que le numéro 85 était un numéro spécial dédié à M. Alain Jacquesson en l'honneur de son départ à la retraite de la direction de la Bibliothèque de Genève. Pierre Boillat remercie le comité Hors-Texte pour son travail.

Pierre Boillat salue également le travail du Groupe de réévaluation des fonctions (GREF) et le remercie pour son engagement et son suivi. En 2008, de nombreux dossiers ont en effet pu aboutir :

- Ville de Genève : les bibliothécaires "de base" ont été réévalués le 27 juin 2008 (classe 9-11). Pierre Boillat explique avoir été auditionné le 17 janvier par la Commission plénière d'évaluation de fonction afin d'expliciter la position de l'AGBD sur ce point.
- Etat de Genève : l'année 2008 a débuté par une pétition, signée par 150 collègues, et remise le 16 janvier aux services des ressources humaines du Département de l'instruction publique. Le soutien massif des syndicats SIT et SSP et de deux associations d'enseignants a été nécessaire pour appuyer les revendications des bibliothécaires scolaires. Pierre Boillat rappelle que l'AGBD avait proposé un soutien financier dans le cas où des collègues souhaitaient consulter un avocat. Cette aide n'a pas été sollicitée. En 2008, Pierre Boillat explique que 18 copies de lettres de recours rédigées par des bibliothécaires mécontents de leur rangement ont été transmises à l'AGBD. En 2008, Pierre Boillat annonce que les responsables des services d'information documentaires de l'Université de Genève ont été réévalués en classe 19. Certains aides-bibliothécaires ont été réévalués en classe 9.

Pierre Boillat explique qu'en 2008 les associations professionnelles romandes, sous la conduite du Groupe romand de documentation (GRD), ont transmis aux responsables cantonaux de la formation professionnelle leurs inquiétudes sur le dossier de formation initiale I+D. L'AGBD a notamment participé à une séance le 15 mai, en collaboration avec le GRD et l'AAID, afin de transmettre certains éléments auprès de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue de Genève (OFPC). Pierre Boillat rappelle que les principales revendications concernaient la dénomination de la formation (« gestionnaire » en information documentaire au lieu « d'assistant » ; la proposition transmise fut le terme "agent"), l'absence d'un objectif général pour la culture générale professionnelle ainsi que l'organisation des cours interentreprises. Seul le point concernant la dénomination « agent » a été obtenu. Pierre Boillat remercie en outre Mesdames Roane Leschot, bibliothécaire responsable de la bibliothèque municipale des Eaux-Vives, et Françoise Delapierre, bibliothécaire responsable de la Bibliothèque hors-les-murs des Bibliothèques municipales, qui participeront à la rédaction des annexes accompagnant l'ordonnance et le plan de formation. Elles apporteront ainsi leur regard de formatrices d'apprentis expérimentées.

Pierre Boillat explique que suite au changement de calendrier universitaire, deux remises de diplômes de la filière information documentaire de la Haute école de gestion de Genève ont eu lieu en 2008. L'AGBD, en partenariat avec le Groupe régional des bibliothécaires vaudois (GRBV) et le Groupement valaisan des bibliothèques (GVB) a décerné le Prix romand en bibliothéconomie à Mesdames Sandrine Clément, Caroline Salamin et Debora Wyler pour "La bibliothèque sans bibliothécaire : l'autogestion comme outil de communication à la Cité de Genévrier », et à Mme Karine Pasquier pour "Des bibliothèques pour le Sénégal : mise en place et intégration de bibliothèques en Afrique de l'Ouest". Pierre Boillat précise également que les travaux de diplôme de la HEG/ID étant désormais réalisés de façon individuelle, et non plus par groupes d'étudiants, le jury a décidé de fonder principalement son choix sur les résumés et les tables des matières des travaux, une lecture complète de plus de 30 diplômes par an étant devenue impossible. Les travaux dans leur entier peuvent cependant être demandés aux étudiants par le jury, en cas d'hésitation pour décerner le Prix.

Pierre Boillat explique qu'il s'est rendu au conseil consultatif de BIS le 12 mars à Berne pour représenter l'AGBD en tant que groupe d'intérêt de BIS. Pierre Boillat explique également que les

associations cantonales (Jura, Vaud, Valais et Genève) se réunissent régulièrement (à 2 reprises en 2008). Ces réunions entre associations cantonales ont notamment mis en évidence le souhait d'organiser des voyages professionnels inter associations, afin de réunir les participants de chacune d'elles. Pierre Boillat s'est rendu également à deux reprises à Lausanne, sous l'invitation de la Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique (CLP), où il a notamment été question d'organisation de cours de formation continue concertés entre associations romandes. Pierre Boillat précise que l'AGBD est prête à s'investir dans un programme commun. Pierre Boillat s'est également présenté en 2008 aux assemblées générales de l'AAID à Neuchâtel et de BIS à Berne.

Pierre Boillat explique que l'AGBD a organisé une marmite le 9 décembre pour la fête de l'Escalade dans le bâtiment des Philosophes afin de rendre hommage au travail de sauvetage des collections mené par des collègues des bibliothèques sinistrées et d'autres bibliothèques genevoises le 29 juin 2008. Pierre Boillat regrette que les 2 autres manifestations prévues en 2008 (visite du centre d'information et de documentation du CICR et voyage à Lyon) aient été annulées faute de participants en nombre suffisant.

En 2008, Pierre Boillat précise que deux billets gratuits pour le Salon international du livre et de la presse de Genève ont été remis aux membres de l'AGBD. Le Comité a également eu à traiter le transfert de fonds documentaires des mains de bibliothécaires vers celles de secrétaires à l'Office de la jeunesse de l'Etat de Genève. L'AGBD a également dû prendre position sur le poste de "bibliothécaire" à l'Ecole de culture générale de Plan-les-Ouates. L'AGBD a encore répondu à 6 annonces de poste douteuses. Pierre Boillat a également assisté à l'inauguration du 3ème bibliobus de l'Université populaire jurassienne à Courgenay le 26 avril.

Projets 2009

Pierre Boillat explique tout d'abord avoir assisté le 9 janvier 2009 à une réunion à Lausanne afin de préparer la journée des entreprises formatrices prévue le 2 avril prochain. La réunion du mois d'avril consistera en effet à expliquer aux bibliothèques accueillant des apprentis I+D les changements induits par la refonte de l'apprentissage.

Pierre Boillat a également suivi la première réunion 2009 des associations professionnelles romandes à Lausanne le 10 janvier.

Pierre Boillat rappelle que l'ensemble des bibliothécaires du Cycle d'orientation a été rangé en « BDA spécialistes » le 1^{er} février 2009 et salue une fois encore le travail du GREF. Pierre Boillat ajoute qu'il reste encore en suspend 4 dossiers de réévaluation au post obligatoire.

Pierre Boillat explique avoir envoyé une lettre d'appel le 16 février aux 44 nouveaux diplômés de la HEG/ID.

Chantal Gallarotti présente ensuite les manifestations prévues pour l'année 2009. Chantal Gallarotti précise que les inscriptions à ces événements seront diffusées prochainement.

Chantal Gallarotti annonce tout d'abord la conférence de M. Dominique Lahary le 8 avril

prochain sur le thème de : « Entre le local et le global, entre la rareté et l'abondance, quels avenirs pour les bibliothèques ? ». Cette conférence se tiendra à Uni-Mail.

Chantal Gallarotti ajoute qu'une journée de visites de bibliothèques en Haute-Savoie se tiendra le 6 juin. Le programme du matin prévoit ainsi la visite du château de Menthon-Saint-Bernard et de sa riche bibliothèque du XVIIIème siècle, suivie d'une conférence sur les rapports entretenus entre Genève et la Savoie. Une visite de la Bibliothèque municipale d'Annecy (Bibliothèque Bonlieu) est ensuite prévue l'après-midi, avec une présentation d'ouvrages prestigieux. Chantal Gallarotti précise que cette visite a été initialement proposée par Mme Nancy Rhis, et que le Comité la remercie vivement pour le suivi de cette organisation.

Chantal Gallarotti annonce que 2 conférences se tiendront en automne, la première menée par M. Pio Pellizzari (Directeur de la Phonothèque nationale suisse) et la seconde par Mme Fabienne Regard (Historienne et spécialiste de la mémoire vivante). Le premier trimestre 2010 accueillera M. Papilloud, de la Médiathèque Valais - Martigny.

Dans le cadre de ces conférences, Pierre Boillat annonce que le Comité a décidé de fournir des attestations de présence libellées AGBD pour toute personne en faisant la demande. Ces conférences sont en effet reconnues en tant que formation professionnelle : à ce titre, elles doivent être reconnues par les employeurs.

Pierre Boillat présente deux opérations de lobbying initiées récemment. La première se reflète dans la publication « Le petit livre des bibliothèques » (mise à disposition pour les participants). Cette brochure a été éditée par la fondation Bibliomedia Suisse pour sensibiliser le grand public à l'importance des bibliothèques. Pierre Boillat présente également le coffret « Né pour lire » et annonce qu'un papillon d'information présentant cette opération sera annexé au prochain Hors-Texte. Cette initiative conjointe de la fondation Bibliomedia Suisse et de l'Institut suisse Jeunesse et Médias souhaite promouvoir la lecture auprès des tout-petits.

Pierre Boillat annonce également que les organisateurs du Salon international du livre et de la presse de Genève, qui se tiendra du 22 au 26 avril prochain, ont décidé d'ouvrir gratuitement le salon sur toute sa durée aux membres de l'AGBD. La liste des membres a donc été remise aux organisateurs, et un badge pourra vraisemblablement être retiré à l'entrée. Pierre Boillat ne détient pas encore de détails supplémentaires sur l'organisation de cet accès pour les membres. Pierre Boillat se réjouit néanmoins de cette accessibilité totale au salon pour les membres, enfin considérés comme un public professionnel.

Pierre Boillat signale que le prochain congrès de l'IFLA se tiendra à Milan du 23 au 27 août 2009. Le thème sera « Les bibliothèques créent le futur : construire l'héritage culturel ». Pierre Boillat encourage vivement les membres à y participer, et rappelle que l'AGBD peut participer au financement du séjour pour ses membres.

4) Comptes et budget

Pierre Boillat remercie tout d'abord vivement Mme Gina Reymond pour son travail de vérificatrice des comptes qu'elle a rigoureusement effectué pour les années comptables 2000 à 2008. Le Comité remet un bouquet de fleurs à Mme Gina Reymond en gage de remerciements et de reconnaissance pour ce travail.

Dimitri Donzé, trésorier, annonce que l'exercice 2008 se solde avec un excédent de dépenses de Frs 900.08. L'avoir total de l'association s'élève à Frs 25'394.28 au 31 décembre 2008. Dimitri Donzé rappelle que les recettes principales sont constituées des cotisations des membres ainsi que des abonnements à Hors-Texte.

Mme Gina Reymond présente le Rapport des vérificateurs des comptes pour l'exercice 2008. Ce rapport constate avec satisfaction que l'envoi d'un pourcentage important des convocations et autres communications par courrier électronique a fortement réduit les frais postaux. Toutefois, l'augmentation des taxes pour l'envoi de Hors-Texte a fait augmenter ce dernier poste. Les vérificateurs de comptes ont invité le trésorier à regrouper l'ensemble des frais afférents à Hors-Texte dans la rubrique comptable correspondante afin d'avoir une vue claire du coût global de Hors-Texte. Le rapport regrette que les relevés découlant du CCP ne soient pas d'un maniement facile pour le trésorier, l'obligeant à pointer des écritures figurant dans des papiers émis à des dates différentes.

Les vérificateurs de comptes annonce que la fortune de l'AGBD est restée stable en 2008, et invite à nouveau le comité à définir une stratégie en matière de dons ou autres attributions, que ce soit en faveur d'institutions ou de particuliers. Le rapport propose par exemple d'augmenter le Prix romand en bibliothéconomie, en s'accordant toutefois avec les autres associations participantes afin de ne pas créer de différences trop marquées. Les vérificateurs de comptes proposent également d'augmenter l'aide financière pour les membres en faisant la demande en cas de formation continue ou de congrès professionnels. Le rapport remercie le nouveau trésorier de la bonne tenue et présentation des comptes et de sa disponibilité lors de leur vérification. Les vérificateurs de comptes recommandent en conséquence à l'Assemblée générale d'adopter sans réserve les comptes 2008 de l'association et d'en donner décharge au Comité. L'Assemblée générale accepte.

5) Elections au Comité

Pierre Boillat annonce tout d'abord qu'il n'y a pas de membres sortant cette année au Comité. Pierre Boillat rappelle que les statuts de l'AGBD exigent sept à neuf personnes au Comité, alors que celui-ci est constitué de 6 personnes actuellement. Pierre Boillat invite donc les candidates et les candidats à se manifester. Pierre Boillat rappelle que 3 personnes peuvent être élues pour un mandat de deux ans.

Aucune candidature n'est émise par les participants. Pierre Boillat annonce en conséquence que le Comité reste constitué de 6 personnes.

Pierre Boillat sollicite également une candidature obligatoire au poste de vérificateur de comptes, en remplacement de Mme Gina Reymond. M. Olivier Rod se désigne à ce poste, avec les remerciements du Comité et de l'assemblée

6) Proposition d'une modification des statuts : Membres vivant sous le même toit

Pierre Boillat explique avoir reçu une démission d'un membre, démission due au fait que le conjoint était lui-même déjà membre et qu'une seule cotisation était dès lors souhaitable. Pierre Boillat explique que l'avenir de l'AGBD passe par son nombre d'adhérents, et qu'il est regrettable d'en perdre certains pour de telles raisons. C'est pour cette raison que le Comité souhaiterait trouver une solution pour répondre à ce type de situation, et propose une modification des statuts. Le Comité estime qu'il est nécessaire de privilégier le nombre de membres plutôt que le nombre de cotisants. Pierre Boillat rappelle que les couples de bibliothécaires ne doivent pas supporter une double adhésion, de point de vue financier ou logistique, qui pourrait alors les conduire à opter pour une seule adhésion. Le Comité propose dès lors que les deux membres du couple puissent adhérer à un tarif préférentiel.

M. Eric Monnier exprime son désaccord vis-à-vis de la proposition de modification des statuts. M.Eric Monnier estime en effet que ces situations ne concernent qu'une minorité de membres, et qu'il n'est pas souhaitable de modifier les statuts pour des cas rares. M. Eric Monnier ajoute également que la différence de prix proposée est moindre (Frs 20). M. Eric Monnier estime que cette modification de statuts est superflue.

Mme Gabrielle Von Roten rappelle que cette question avait déjà été débattue par le passé. Mme Von Roten estime qu'il est important de ne pas perdre des membres pour de telles raisons, et rallie l'opinion du Comité qui souhaite privilégier le nombre de membres plutôt que le nombre de cotisants.

M. Michel Gorin estime qu'il n'est pas souhaitable de modifier les statuts pour répondre à ce type de situations, et qu'il faut éviter une complexification des statuts.

Mme Madeleine Duparc propose que le Comité soit disponible pour apporter une contribution financière aux membres qui en feraient la demande, au cas par cas, sans pour le moins modifier les statuts de l'AGBD.

Pierre Boillat soumet la proposition de modification des statuts au vote de l'assemblée. Cette proposition est rejetée à l'unanimité.

Mme Gabrielle Von Roten demande à ce que le présent procès-verbal précise que l'assemblée reste favorable au sens de cette demande, mais ne souhaite pas modifier les statuts de l'AGBD pour autant. Les demandes d'aides financières seront dès lors traitées par le Comité au cas par cas.

7) Présentation du futur site web de l'AGBD

Dimitri Donzé présente le travail qu'il a effectué pour réaliser le nouveau site web de l'AGBD. Il explique en effet que BIS n'hébergera plus le site dès le 31 mars 2009 : il est donc nécessaire de contracter un nouvel hébergement du site, tout en profitant de cette occasion pour effectuer plusieurs nouveautés sur le site. Dimitri Donzé annonce que la nouvelle adresse URL du site de l'AGBD sera : http://www.agbd.ch dès le 31 mars. Un message fera le lien entre l'ancienne

adresse et la nouvelle adresse.

Dimitri Donzé annonce que le nouveau site n'est pas abouti, et qu'il s'agira tout d'abord de transférer le site existant vers la nouvelle adresse. Dimitri Donzé présente le plan du nouveau site, et explique que les changements majeurs consistent à inclure un accès « membres » (pages protégées avec mot de passe) et un accès « non-membres ». Cette nouveauté permettra d'inclure des pages spéciales, comme la liste des membres, l'inscription aux manifestations, l'accès au dernier numéro de Hors-Texte, etc. Dimitri Donzé annonce que la mise en place de ces fonctions dynamiques se déroulera fin juin 2009. L'ensemble du nouveau site devrait aboutir fin décembre 2009.

M. Alain Jacquesson demande si le projet prévoit un accès à une adresse électronique collective (liste d'envoi AGBD). Dimitri Donzé répond que chaque membre devra se prononcer sur son accord ou désaccord pour figurer dans une telle liste.

M. Eric Monnier demande le coût financier de l'hébergement : Dimitri Donzé annonce que le coût est de Frs 190 par année.

Le Comité et l'assemblée remercient vivement Dimitri Donzé pour ce travail.

8) Lobbying auprès des responsables de bibliothèques

Pierre Boillat annonce avoir rencontré 13 responsables de bibliothèques, tout type confondu (bibliothèques scolaires, bibliothèques universitaires, bibliothèques municipales, centres de documentation, organisations internationales, services d'archives). Ces entretiens ont eu pour but de recueillir quelques avis et d'inspirer des propositions pour améliorer et diversifier les activités de l'AGBD. Les entretiens se sont construits autour de trois axes : l'image de l'AGBD, les attentes des professionnels vis-à-vis d'une association professionnelle locale et leur vision d'avenir de la profession. Pierre Boillat a recueilli des réponses variées, recoupant des visions diverses. Pierre Boillat ajoute que cette démarche a été chaleureusement accueillie par les personnes interrogées et que le sens de cette démarche a été largement salué. Pierre Boillat explique par exemple que la proposition de réaliser des attestations de présence lors des conférences de l'AGBD a été émise par un responsable lors d'un entretien. Pierre Boillat annonce qu'une synthèse de ces rencontres sera publiée dans le numéro de Hors-Texte du mois de juin 2009.

9) Divers et propositions individuelles

Pierre Boillat annonce que 4 propositions lui sont parvenues.

Mme Marie-Laure Duparc et M. Jean-Blaise Claivaz ont fait tout d'abord un appel à candidatures pour des commissaires d'apprentissage pour les assistants en information documentaire (AID). Mme Marie-Laure Duparc explique qu'il y a actuellement 4 commissaires à Genève pour 32 AID, et qu'il est nécessaire d'augmenter leur nombre. Mme Marie-Laure Duparc explique que les commissaires d'apprentissage doivent se rendre sur le site offrant une place d'apprentissage afin

d'évaluer l'environnement de travail (activités, encadrement professionnel), les ressources et les personnes encadrant l'AID. Les commissaires d'apprentissage représentent les personnes de référence et de contact pour les AID pour le suivi de leur formation. Mme Marie-Laure Duparc explique que 2 visites sont obligatoires par an sur le lieu de travail des apprentis de 1ère année et 1 visite par an pour les apprentis de 2ème et 3ème année. Chaque commissaire d'apprentissage est rémunéré Frs 60 par visite (1 heure environ). Mme Marie-Laure Duparc précise qu'il faut également prévoir 1 ou 2 réunions annuelles avec l'ensemble des commissaires d'apprentissage. Mme Marie-Laure Duparc ajoute que le nombre d'apprentis à la charge des commissaires d'apprentissage est variable, et que la durée du mandat est de 4 ans (avec possibilité de démissionner). Mme Marie-Laure Duparc encourage les professionnels à déposer leur candidature et se tient à disposition pour tout complément d'information².

M. Eric Monnier annonce que Hors-Texte fête cette année ses 30 ans d'existence. M. Eric Monnier annonce qu'un numéro spécial de Hors-Texte (numéro 90) sera publié à cette occasion, et fait un appel à publications. M. Eric Monnier ajoute qu'une série de festivités sera organisée pour cet anniversaire.

M. Eric Monnier félicite également Mme Marinette Gilardi, heureuse gagnante du dernier concours de Hors-Texte. Une bouteille de vin est remise à cette occasion par le Comité pour Mme Gilardi.

Mme Yolande Estermann interpelle l'assemblée autour du constat effectué par la HEG/ID ainsi que par la Haute école de Coire : le nombre de candidats à l'inscription aux filières information documentaire est en diminution. Mme Yolande Estermann précise que ce constat touche la communauté professionnelle mondiale. Mme Yolande Estermann incite l'assemblée à promouvoir notre métier et à jouer pleinement son rôle de porte-parole. Mme Yolande Estermann précise que des actions de promotion vont être menées conjointement par BIS et par l'AGBD pour diffuser une large information au sein de la population, et encourage chaque professionnel à jouer le rôle de relais dans cette démarche. Mme Yolande Estermann annonce par ailleurs que la HEG/ID met en place une option de formation à temps partiel afin de répondre aux besoins des étudiants ayant besoin de travailler parallèlement à leurs études.

Mme Yolande Estermann ajoute qu'elle recherche un-e bibliothécaire pour participer à une table ronde le 26 mai prochain dans le cadre de son cours. Cette table ronde sera consacrée à la place de la littérature et des romans en lecture publique.

Mme Yolande Estermann, en tant que représentante de BIS, annonce qu'une journée d'étude se déroulera le 25 juin sur le thème du Lobbying. Mme Yolande Estermann ajoute que l'Assemblée générale de BIS se tiendra le 26 juin prochain et invite les membres à y participer. Mme Estermann annonce également que le congrès 2010 de BIS se tiendra en septembre 2010 au Rolex Learning Center de l'EPFL.

Mme Yolande Estermann fait part de son inquiétude face à des rumeurs relatives à une création d'une association romande de bibliothécaires. Mme Yolande Estermann estime qu'il n'est pas souhaitable de disperser les forces professionnelles, et qu'il est nécessaire au contraire de

² Mme Marie-Laure Duparc : 022-715-32-59 et Marie-laure.duparc@fer-ge.ch

concentrer celles-ci au sein des associations locales et à travers BIS. L'assemblée souligne n'avoir pas eu connaissance d'une telle rumeur.

Mme Danielle Mincio, membre du conseil de direction de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions (IFLA) souligne la position de plus en plus difficile de notre profession. Mme Mincio déplore en effet des événements tels que le projet de réévaluation de fonction dans le canton de Vaud par exemple, qui prévoit l'abaissement des postes de bibliothécaires de 2 à 3 niveaux. Mme Mincio estime que les associations professionnelles ont un rôle déterminant à jouer face à cette crise. Mme Mincio estime que les professionnels doivent entreprendre de véritables stratégies en matière de promotion et de visibilité, et doivent jouer un rôle fort dans les discussions politiques à venir. Mme Mincio souligne l'importance des associations professionnelles régionales (qui peuvent d'ailleurs être membres de l'IFLA), afin de concentrer les forces et de travailler ensemble pour mieux faire valoir nos compétences et valoriser notre profession.

Mme Danielle Mincio encourage les membres à participer au prochain congrès de l'IFLA à Milan, qui constitue une occasion importante de rencontrer des collègues du monde entier et de rendre visible nos actions. Mme Mincio souligne que l'IFLA intensifie notamment ses relations avec la Fondation Bill et Melinda Gates, et promeut la formation aux instruments de lobbying.

Mme Mincio annonce que les prochains congrès de l'IFLA se tiendront donc à Milan (2009), puis à Brisbane (Australie 2010), à Puerto Rico (2011), et enfin en Afrique du Nord (2012). Mme Mincio estime que la Suisse pourrait renouveler sa candidature pour la suite.

Mme Mincio précise qu'elle renouvelle son second mandat en tant que membre du conseil de direction de l'IFLA. Le vote aura lieu le 15 mars prochain.

Pierre Boillat fait encore part de l'annonce de Mme Anne Mahrer, députée au Grand Conseil, qui n'a pas pu être présente à cette soirée, et qui informe avoir déposé le 18 février dernier au Grand Conseil une interpellation urgente écrite concernant l'ancienne école de chimie. Le texte d'interpellation sera mis en ligne prochainement sur le site web de l'Etat de Genève.

Pierre Boillat remercie chaleureusement l'assemblée pour sa participation, son écoute et ces débats. Pierre Boillat lève la séance de la 37^{ème} Assemblée générale de l'AGBD.